

C.R. du mardi 8 mars (compléments par Ch. Z)

Chers amis,

Je vous remercie tous pour votre participation sur place ou par l'intermédiaire de vos encouragements exprimés.

La tâche est lourde, mais je suis convaincu que nous pourrions trouver une solution.

Avant de lire ce complément en date du 9/3, je vous invite à lire le CR rédigé rapidement par Joël suite à notre réunion d'urgence du 8/3. Je n'ai pas corrigé une ligne à celui-ci. Merci Joël puisque tu as relaté la réalité de la situation.

Avant d'aborder la salle saint Benoît, je propose quelques informations d'ordre général

1. Le site gouv.fr qui traite des associations, de même que la lecture attentive de la loi du 1^{er} juillet 1901 confirme bien que les associations
 - a. Peuvent tout à fait réaliser des dons, pourvu qu'ils soient sans contrepartie (en l'occurrence si nous en faisons une condition pour une demande de maintien durable dans les lieux, il suffirait que cela ne soit pas écrit noir sur blanc dans la convention). Notre don trimestriel est une libéralité dans le cadre d'une occupation à titre gratuit. C'est légal.
 - b. Peuvent légalement réaliser des bénéfiques (il n'y a aucune limite exprimée). Il est interdit de répartir les bénéfiques entre les membres, mais il est tout à fait autorisé d'en organiser la consommation collective (ce que nous faisons lors des moments de convivialité et de déplacements organisés par le club). Ce que nous ferions si d'aventure nous devions dépenser ces bénéfiques cumulés pour nous loger.
 - c. Peuvent placer leur épargne sur divers supports (y compris boursiers, ce que nous évitons de faire). Notamment, le plafond du livret A des associations est fixé à 76500 €, ce que nous sommes loin d'atteindre. Notre « trésor de guerre » est légal et il est utile quant à l'avenir.
2. L'a. 11 des statuts de l'Amicale Jamin nous pose problème et nous n'avons pas attendu le 4 mars pour en prendre conscience puisque j'ai évoqué par écrit ce problème dès le 23 février tant avec la Présidente qu'avec l'ensemble du C.A. J'ai remercié Nelly de soulever le problème puisque les administrateurs n'avaient pas réagi.

Ceci étant posé, hier, nous avons décidé ensemble de mener les deux dossiers en parallèle.

1. Concernant Jamin, j'attends que la Présidente reprenne contact avec nous. Par mail du 28/2, j'ai demandé un RDV. Sans réponse à ce jour

Chère Madame,

Je souhaite que nous puissions organiser une rencontre entre les bureaux de nos associations afin de formaliser notre arrivée au sein de l'Amicale Jamin.

Je sais que vous rencontrez généralement votre bureau le lundi en fin d'après-midi.

Pourrions nous envisager de nous rencontrer le 7 ou le 14 mars, ou à une autre date qui conviendrait ?

D'avance, je vous en remercie.

Bien cordialement

Christian Zimmermann
Président du CBC Grand Reims

2. Il n'y a pas urgence à poursuivre cette piste puisque nous avançons parallèlement avec la salle saint Benoît avec l'espoir chevillé au corps.
3. Concernant celle-ci, j'ai des nouvelles fraîches de ce matin.
 - a. J'ai eu contact avec J. Bauer qui ne souhaite pas que l'on mélange les dossiers et m'a indiqué préférer que nous réalisions des travaux au niveau de la salle dès lors que nous voulons faire quelque chose.

- b. Pour lui, les travaux de l'Église vont se chiffrer en dizaines de milliers d'€, la partie sacristie n'étant que la partie visible à l'heure actuelle. La toiture est à reprendre en totalité. Avec quel argent ? Quand ?
 - c. Concernant notre présence dans la salle, il m'a confirmé (toujours sous le secret) que le projet d'école était mort, mais que la lettre pour l'annoncer aux personnes n'était toujours pas partie. Donc, il me demande de garder le secret pour le moment.
 - d. Notre présence est bien vue par l'archevêque, et personne ne veut nous mettre à la porte. Néanmoins, il ne faut absolument pas compter obtenir une convention dans la durée. Nous sommes tranquilles jusqu'en juin 2023 puisqu'aucun projet n'existe plus à ce jour.
 - e. L'archevêque souhaite que l'Église et la salle ne soient pas dissociées (c'est certainement dominant dans son refus de l'école) car il recherche toujours un affectataire qui prendrait le tout. Le trouvera-t-il avec tous les travaux à entreprendre dans l'Église ? J'espère et pense que non, mais c'est le point de vue de Ch. Z.
4. Avant de vous écrire tout cela, j'ai pris l'attache de Marie-Claude, fidèle et vaillante vice-présidente que je remercie et qui a encaissé mon état d'esprit totalement déprimé à ce jour.
- a. Avec Marie-Claude, nous suggérons de nous accrocher à la salle saint Benoît tout en ayant un dialogue avec Jamin. Si celui-ci tourne bien pour nos intérêts, nous pourrions décider collectivement de conclure avec Jamin ; sinon, notre statut « précaire et révocable » tient déjà le coup depuis 5 ans. Peut-être serons-nous toujours sur le site dans 5 ans, en l'entretenant modestement chaque année.
 - b. Changer le portail pourrait être utile ; s'occuper du mur de séparation entre la salle et l'Église ; changer des huisseries car notre salle est une véritable passoire thermique. Je suis convaincu que chaque € investi sur place améliore notre image. Marie-Claude ne partage pas vraiment ce point de vue.
5. Pourquoi suis-je déprimé ? Tout simplement parce que dans notre Conseil, rien ne va plus et que je préférerais le quitter rapidement dès lors qu'un toit stable ou presque sera sur notre tête plutôt que continuer à vivre l'enfer moral que je subis depuis plus de 4 mois. En avez-vous conscience ?
6. Il va de soi qu'ayant quitté le Conseil et la Présidence, je resterai à disposition de l'équipe qui suivra notamment pour l'atelier bridge des copains (c'est ma vocation professionnelle première et j'aime ce que j'y fait). Le blog ne nécessite pas mon écriture hebdomadaire. Les mouvements des tournois peuvent tout à fait être animés par d'autres que moi, après quelques conseils. Dans mon esprit, quitter le C.A. n'est pas et ne sera pas synonyme de ne plus rien faire pour le Club, si et seulement si je peux être utile.
7. Je pense qu'il est nécessaire que chacun clarifie sa position (pour moi, je viens de le faire). Lors de mon dernier échange de lettre avec Thierry, début février je lui ai écrit ceci : « Ta place est parmi nous. C'est à toi de le décider ». Dans sa réponse du 6/2, il n'a pas évoqué ce point. Hier, j'ai espéré qu'il rejoindrait notre table de discussion, ce qui m'aurait fait grand plaisir. Il est resté à l'écart, je le regrette vivement.
8. Construire ainsi l'avenir du club ne me sera pas possible.

Avec toute mon amitié pour tous.

Christian